

**TRIBUNAL  
DE PREMIERE INSTANCE**

Arlon, le 29 novembre 2001.

Palais de Justice  
Place Léopold, 2  
6700 ARLON

CABINET DU PRESIDENT

N° 485

BECCR  
Route de Rixensart, 41

1300 WAVRE

Monsieur MARCHAL,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 novembre 2001 ainsi que ses annexes.

C'est bien volontiers que je vous inscris sur notre liste officieuse des experts.

Je dois vous signaler, en effet, qu'il n'existe pas dans notre juridiction de liste d'experts agréés, aucun arrêté royal n'ayant été pris à ce jour en application de l'article 991 du code judiciaire; cependant il appartient à chaque membre du tribunal de désigner ses experts selon les cas.

Veillez agréer, Monsieur MARCHAL, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Ph. de RÉMONT.